

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DJS 114 Attribution de la dénomination «Guy Louisy», au boulo-drome situé Route des Fortifications (12e).

M. Pierre RABADAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination «Guy Louisy», au boulo-drome situé Route des Fortifications (12^{ème}) ;

Sur l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre RABADAN au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

L'attribution de la dénomination «Guy Louisy», au boulo-drome situé Route des Fortifications (12^{ème}).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO